

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BEAUREGARD-VENDON
séance du 04 FEVRIER 2019

Nombre de membres : L'an deux mil dix-neuf, le 04 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beaugard-Vendon dûment convoqués le 28 janvier se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick DREVET, Maire.

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Etaients présents : Mesdames Christine CLÉMENT, Laetitia GAY, Anne-Marie ESTEVE, Marie-Henriette HUGUET, Sylvie NISSE, Marie-Anne NONY, Messieurs Jacques ANDRÉ, Yannick DREVET, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Daniel KREMER.

Excusés : Monsieur Denis FOURNIAT.

Absente : Madame Virginie ONZON.

Secrétaire de séance : Madame Christine CLÉMENT.

D20190204-01 **Demande subvention au titre du Schéma de Cohérence Régionale du Football**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité, à des fins de sécurité, de faire réaliser 180 mètres de main courante sur un coté du stade municipal

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre Schéma de Cohérence Régionale du Football.

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement HT	4 080,00 €
• Subvention Région 50 %	2 040,00 €
• Autofinancement communal	2 040,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'avant-projet concernant la réalisation de 180 mètres de main courante sur un coté du stade municipal,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional au titre Schéma de Cohérence Régionale du Football,
- **Approuve** le dossier de demande de subvention établi à ce niveau,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.